



# FAÏ-LÈS-NEMOURS

le magazine municipal de votre village

infos

2025 - 1<sup>er</sup> semestre



## sommaire

## mot du maire

**ACTUALITÉS**  
pages 2 à 6

**PATRIMOINE**  
page 7

**ENVIRONNEMENT**  
pages 8 et 9

**PROJETS**  
page 10 et 11

**TRIBUNE LIBRE**  
page 11

**CULTURE, ANIMATIONS  
ET ASSOCIATIONS**  
pages 12 à 19

**URBANISME**  
page 20

Chères habitantes,  
Chers habitants,

A l'heure où ces lignes sont écrites, l'été arrive à grands pas et l'équipe municipale vous le souhaite le plus agréable possible.

Alors que le monde traverse une période troublée, notre regard ne peut rester indifférent face aux grands bouleversements qui nous entourent. Les tensions internationales, les conflits armés qui persistent, les pressions économiques liées aux matières premières stratégiques comme les terres rares, ou encore l'instabilité climatique qui affecte nos territoires : tout cela nous concerne, directement ou indirectement.

Dans ce contexte incertain, la vie communale reste plus que jamais un repère. Pourtant, nous faisons aujourd'hui face à des défis importants: la réforme du scrutin municipal avec l'obligation de parité et de liste, la complexité grandissante pour accéder aux aides de l'État, et plus largement, un certain désengagement citoyen tout en observant un niveau d'exigences croissant. Il devient de plus en plus difficile de mobiliser autour des responsabilités locales, malgré leur importance capitale.

Et pourtant, tenir une commune, c'est bien plus que gérer un budget ou entretenir des routes. C'est préparer l'avenir de notre territoire, défendre ses intérêts sur la commune mais surtout en dehors à la communauté de communes, dans des syndicats, maintenir le lien social, accompagner les plus fragiles, protéger notre environnement tout en assurant le développement économique quand cela se présente. C'est faire le choix de la proximité, de l'écoute, de l'action concrète.

Durant ce mandat, nous avons fait des choix parfois audacieux, mais toujours guidés par l'intérêt collectif. La réhabilitation d'une partie du parc en lotissement en est un exemple : une décision qui, au-delà de créer de nouveaux

logements, nous a permis de dégager les ressources nécessaires pour rénover, sans emprunter, plusieurs bâtiments essentiels à la vie de la commune — la mairie, l'église (encore en cours) et la médiathèque.

Nous allons aussi renforcer la sécurité de tous grâce à la mise en place de la vidéoprotection. Un investissement réfléchi, qui contribue aujourd'hui à la tranquillité de nos espaces publics. Ces projets, nous les avons menés avec la conviction que chaque euro investi devait améliorer concrètement votre cadre de vie, tout en préparant l'avenir de la commune.

À l'aube des prochaines élections municipales, je veux saluer celles et ceux qui, malgré les contraintes, choisissent de s'engager pour l'intérêt général. Je lance également un appel à toutes les bonnes volontés : rejoignez la vie communale, faites entendre votre voix, portez vos idées. Plus que jamais, notre commune a besoin de toutes les énergies.

Dans l'adversité, soyons unis, lucides et volontaires. Ensemble, faisons en sorte que notre village, reste un lieu de vie, de solidarité et d'avenir.

Avec toute ma considération,

**Christian Peutot**

Maire

3<sup>e</sup> Vice-président à la C.C.P.N.

Président du SIAEP

Bien cordialement,

**FAÏ-LÈS-NEMOURS** infos

le magazine municipal de votre village

N°11 - 1<sup>er</sup> semestre 2025

**Directeur de la publication** : Christian Peutot  
**Rédactrice en chef** : Marie-Hélène Héliot-Guindre  
**ont collaboré à ce numéro** : Marie Badja, Hanspeter Badja, Bernard Brun, Guillaume Chantereau, Sandra Étoile, Marie-Hélène Héliot-Guindre, Éric Hamouche, Isabel Maranhão, Christine Martin-Migliorelli, Romain Migeon, Claire Muzet, Martine Paroissien, Gilbert Pavie, Christian Peutot, Corinne Rousteau.

**Photos** : Marie Badja, Guillaume Chantereau, Éric Hamouche, Marie-Hélène Héliot-Guindre, Romain Migeon, Claire Muzet, Christian Peutot.  
**PAO/Impression** : DELAcreation/CreaDesignLP

**Quantité** : 300 exemplaires

Ce magazine est consultable en ligne.

La reproduction même partielle de ce document est interdite sans l'accord préalable.

[www.fay-les-nemours.fr](http://www.fay-les-nemours.fr)



# BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

## SECTION FONCTIONNEMENT en suréquilibre

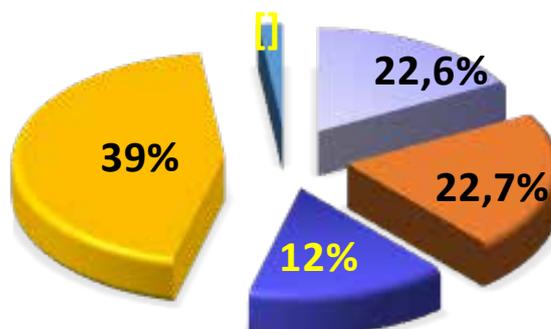
Budget excédentaire : 116 973 €

RECETTES



Impôts directs et taxes (73)	314 269	32%
Dotations et subventions Etat (74)	5500,33	0,5%
Autres produits divers (75)	47 157,94	4,7%
Produits de services (70)	87 879,97	8,8%
Résultat reporté (002)	535 940,76	54%
<b>Total</b>	<b>990 748</b>	<b>100%</b>

DÉPENSES



Charges à caractère général (011)	198 300	22.7%
Charges de personnels (012)	197 700	22.6%
Charges gestion courante (65)	127 750	14.6%
Virement section investissement (023)	340 000	39%
Atténuation de produits (73)	10 025	1.1%
<b>Total</b>	<b>873 775</b>	<b>100%</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

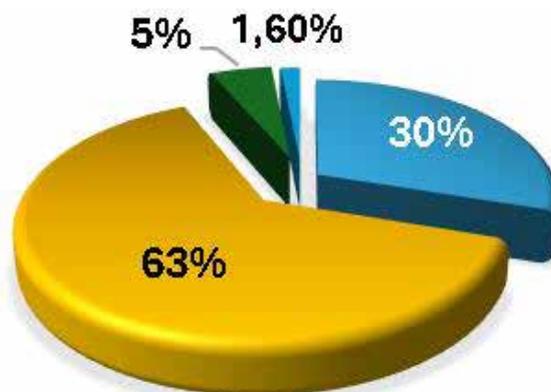
Budget : 1 199 302 €

RECETTES

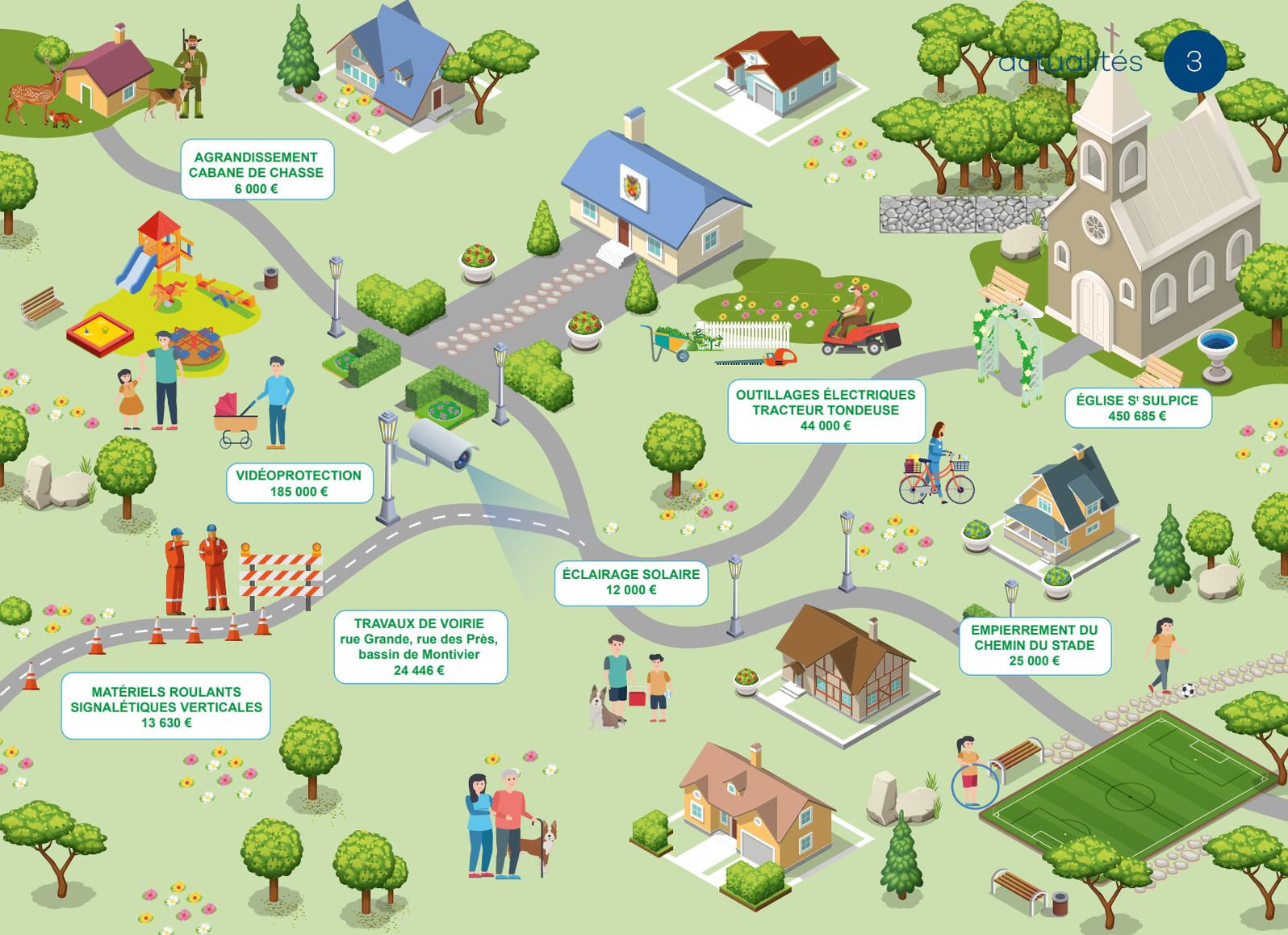


Dotations-Excédant Fonctionnement (10)	502 569	42 %
Subventions (13)	356 733	29,7 %
Virement de la section fonctionnement (021)	340 000	28,3 %
<b>Total</b>	<b>1 199 302</b>	<b>100%</b>

DÉPENSES



Déficit d'investissement reporté (001)	359 283,65	30%
Immobilisations corporelles (21)	760 781	63,4%
Immobilisations incorporelles (20)	59 237,35	5%
Dotations de fonds divers (010)	20 000	1,6%
<b>Total</b>	<b>1 199 302</b>	<b>100%</b>



*Après le débat d'orientation budgétaire organisé le 3 mars, le budget prévisionnel 2025 a été établi par l'équipe municipale afin de répondre aux nécessités d'investissement, mais aussi de fonctionnement de notre commune, et ce fidèlement au programme de mars 2020 que l'équipe avait élaboré pour réunir vos suffrages.*

**Comme tous les ans, ce budget, voté en suréquilibre, reflète notre maîtrise des dépenses et notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition, constants depuis 1999, mais aussi de ne pas endetter la commune qui reste sans emprunt.**

Nous rappelons que par suite de l'évolution de la taxe d'habitation, l'État, par la Loi de finances 2020, a modifié la taxe foncière du bâti (TFB), fusionnant la part perçue par le département et celle perçue par les communes. Pour compenser la baisse des recettes due à la suppression de la taxe d'habitation pour de nombreux ménages, la part de TFB, jadis perçue par le département, est désormais versée à la commune, ce qui revient à modifier le taux communal. En pratique, quoique le taux de la TFB communale apparaisse plus élevé que par le passé, passant de 17,25 à 35,25, c'est sans changement pour le contribuable.

Les recettes de **fonctionnement** (990 748 €) sont très supérieures aux prévisions de dépenses de fonctionnement (873 775€) avec une hausse du coût de notre participation dans certains syndicats et le financement de l'action sociale comme des écoles, des syndicats intercommunaux, du SDIS et du personnel de la commune.

Les recettes d'**investissement** (1 199 302 €) incluent la somme de 340 000€ provenant de la section fonctionnement, ce qui prouve

la bonne gestion du budget fonctionnement dont une partie peut être dévolue à l'investissement, ce que l'on appelle aussi l'**auto-financement**. Au niveau des dépenses d'investissement, le compte 21 (760 781€) englobe :

- **Empierrement du chemin du stade : 25 000 €**
- **Travaux de voirie, eaux pluviales (rue Grande - rue des Prés - bassin de Montivier) : 24 446 €**
- **Travaux de réfection de l'Église : 450 685 €**
- **Achat d'outillages électriques + tracteur tondeuse : 44 000 €**
- **Matériels roulants + signalétiques verticales : 13 630 €**
- **Vidéoprotection : 185 000 €**
- **Agrandissement de la cabane de chasse : 6 000 €**
- **Éclairage solaire : 12 000 €**

Autant de pistes d'investissements définies par vos élus.

Les **finances** de notre commune sont **saines**. Nous continuons à nous employer année après année à ce qu'elles le restent, en adaptant nos investissements aux moyens humains et matériels de notre commune, obtenant des réponses positives à nos demandes de subventions (356 733€) tout en maîtrisant toutes nos dépenses et sans emprunt.

*Christian Peutot*

## NOUVEAU PROJET ÉOLIEN

**Concertation préalable du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin**

Encore un projet éolien qui est prévu d'être raccordé au poste RTE de Faÿ-lès-Nemours !

Malgré le désaccord des Élus des trois communes, Souppes-sur-Loing, Bagneaux-sur-Loing et Poligny, la société Renner Énergies a le projet d'installer six éoliennes d'une puissance totale de 30MW.

Si ce projet se concrétisait, ces éoliennes devraient être raccordées au poste RTE de notre village comme pour toutes les éoliennes implantées dans un rayon de 20 kilomètres. Une concertation préalable a été lancée du 1er mai au 15 juin 2025. Des réunions publiques ont eu lieu les 6, 17 mai et 13 juin ainsi que deux visites in situ les 24 mai et 4 juin.

Nous allons encore subir des travaux pour des tranchées rue de l'Église sans jamais savoir quand ils seront mis en œuvre. Il nous est très difficile de pouvoir rénover cette rue, la seule à mener au poste RTE et systématiquement utilisée pour ces projets poussés par l'État.

J'assisterai à ces réunions pour dénoncer ce que la commune subit depuis des années, nos trottoirs et voiries endommagés, des affaissements et des reprises à faire... sans contrepartie financière pour la commune. Ces projets inefficaces du point de vue environnemental et énergétique malgré ce que les écologistes prétendent, ne sont là que pour faire vivre une industrie hyper subventionnée par l'État et l'Europe.

Comptez sur moi pour me battre avec les trois autres maires qui ne souhaitent, pas plus que moi, que ce projet puisse aboutir.

*Christian Peutot*

## INCENDIES DE VÉHICULES

À Faÿ, le 1<sup>er</sup> janvier débutait par un feu de véhicule rue de l'Église. Dans la nuit du 5 au 6 avril, un second véhicule brûlait route de Château-Landon.

Dans les deux cas, un dysfonctionnement technique serait à l'origine des incendies ?

*Christian Peutot*



## 4 RÈGLES DE VIE EN SOCIÉTÉ

Pour contribuer à la tranquillité de tous, sachant que nous avons tous fait le choix de vivre dans un village rural entretenu et calme, nous rappelons :

**1. Pas de brûlage de végétaux**

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts est en vigueur dans notre commune depuis cette date. Toute personne qui ne respecte pas cette interdiction pourra être verbalisée d'une amende de 135 € par la gendarmerie.

Aujourd'hui, le brûlage des déchets végétaux est réglementé par le préfet dans le cadre du règlement sanitaire départemental, dépassant même la compétence du maire !

**2. Pas d'outils bruyants les week-ends et jours fériés**

L'utilisation des outils bruyants, dont ceux pour les travaux et de jardinage est autorisée

- le **dimanche** et les **jours fériés**, uniquement de **10h à 12h**,
- le **samedi**, entre **9h-12h** et **15h-19h**
- les jours de la **semaine** entre **8h-12h** et **14h-20h**

**3. Pas de poubelles débordantes**

Le syndicat des ordures ménagères, le SMETOM ne ramasse pas les poubelles débordantes de matières, car empêchant les rippers de placer la poubelle dans le mécanisme de basculement pour vider la poubelle automatiquement dans le camion. Votre poubelle sera laissée pleine au bord de la rue, ce qui n'est pas du plus bel effet.

**4. Penser à l'élagage**

Nous avons tous l'obligation d'élaguer la végétation de nos jardins lorsqu'elle s'est développée sur le domaine public comme précisé par le Code général des collectivités territoriales (*Art. L2212-2*) et le Code de la voirie routière (*Art. L113-2*). La responsabilité du propriétaire peut être engagée par le Code civil (*Art. 1240*).

*Christian Peutot*



## GESTION INFORMATISÉE DU CIMETIÈRE

En vue d'améliorer la gestion du cimetière, la Municipalité s'est dotée de Logicim, logiciel d'assistance sécurisé, simple et moderne. Ce nouvel outil nous a permis tout d'abord d'enregistrer informatiquement toutes les sépultures qu'abritent le cimetière. Nous scannons actuellement l'ensemble des documents afférents à chacune des sépultures. Ce « travail de fourmi » nous permettra très prochainement d'assurer rapidement et efficacement toute recherche d'information ou toute mise à jour.

*Corinne Rousteau*



## VigiPets.fr

Animal perdu, trouvé ?  
Déclarez-le sur VigiPets.fr



Dès la disparition constatée, agissez vite : Vérifiez le voisinage (garages, abris, etc.) et faites des rondes calmes le soir en appelant votre animal.

Prévenez la gendarmerie, les vétérinaires, la mairie, et l'I-CAD au 01 49 37 54 54 si l'animal est identifié.

Publiez une annonce sur pet-alert77, chat-perdu.org ou chien-perdu.org.

Utilisez des applis comme Animalost ou Filalapat pour signaler la perte.

Déclarez la perte sur VigiPets.fr (SACPA de Vaulx-le-Pénil, 77).

Si votre animal est identifié, il sera plus facilement retrouvé. Sinon, fournissez une description détaillée à la fourrière.

La commune peut capturer les animaux errants et les confier à la fourrière. Vous avez 15 jours ouverts pour le récupérer.

**À noter :** les refuges SPA ne gèrent pas les animaux perdus, seule la fourrière le fait.

*Hanspeter Badja*

## LE DISPOSITIF GRATUIT OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Les départs en vacances estivales approchent. Des précautions simples peuvent permettre d'éviter d'éventuels cambriolages, comme demander à un ami ou voisin de relever votre courrier ou d'ouvrir vos volets, faire le transfert de votre ligne téléphonique vers votre lieu de vacances ou votre mobile, ne rien laisser dans le jardin qui puisse être utilisé pour pénétrer par effraction (pioche, pelle etc.).

De plus, en s'inscrivant au dispositif **Opération tranquillité vacances** (OTV), la gendarmerie veillera sur votre logement. En pratique, la gendarmerie effectuera des passages réguliers aux abords de votre domicile, de jour comme de nuit, en semaine et le week-end, durant la période d'absence signalée. En cas d'anomalie, vous ou une personne de confiance proche du lieu serez prévenu.

L'inscription à ce **dispositif gratuit** peut se faire tout au long de l'année. La durée d'absence ne peut toutefois excéder 1 an.

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne ou vous rendre en brigade de gendarmerie. L'utilisation du téléservice ne nécessite pas de justificatifs.

**1. En ligne, s'inscrire à l'opération tranquillité vacances :** la connexion se fait via le site Service-Public.fr pour une inscription de 45 jours jusqu'à la veille du départ :

**a. Identifiez-vous via FranceConnect**

**b. Complétez le formulaire en ligne** pour vos résidences principale et secondaires

**2. Auprès de la Gendarmerie de Château-Landon pour une inscription au plus tard la veille du départ :**

**a. Compléter le formulaire en ligne** formulaire otv.pdf

**b. Le déposer à la Gendarmerie de Château-Landon ou l'envoyer par mail à**

*bta.chateau-landon@gendarmerie.interieur.gouv.fr*

Pour une **inscription sur place**, vous devrez vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Conservez bien le récépissé de votre demande d'inscription. Bonnes vacances !

*Hanspeter Badja*



## VERS UN ENTRETIEN PLUS DURABLE DES ESPACES VERTS

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la modernisation de ses équipements, la municipalité de Fay-lès-Nemours envisage d'investir dans du matériel électroportatif et d'acquérir une tondeuse 100 % électrique de dernière génération. pour l'entretien des espaces verts.

L'**équipement électroportatif** concerné, d'un montant de 11 734 € HT, soit 14 681 € TTC comprend :

- 2 débroussailleuses EXCELION,
- 3 taille-haies dont 2 sur perche
- 1 tondeuse
- 1 tronçonneuse perche
- 1 un souffleur
- Plusieurs batteries lithium,
- Accessoires divers : harnais, chargeurs, support, tête de coupe.

La subvention du **budget participatif** de la région Île de France est de 8 000 € pour ce type de matériel, ce qui permettrait, si la subvention est accordée, de réduire considérablement la part financée par la municipalité.

### Matériel électro-portatif



Le modèle de **tondeuse autoportée** Cramer Zero Turn présente de nombreux avantages :

- Moteur électrique, donc sans émission directe de CO<sub>2</sub> et bien plus silencieux qu'un modèle thermique,
- 8 heures d'autonomie,
- Largeur de coupe de 132 cm,
- Kit mulching

Ce second projet pourrait bénéficier d'un important soutien financier via le Fonds d'Équipement Rural (FER), qui permettrait de couvrir jusqu'à 75 % du coût total de l'appareil, soit 25 449 € HT.

Ces investissements contribueraient à réduire significativement la consommation de carburant, à diminuer les nuisances sonores, et à faciliter le travail quotidien des agents municipaux, tout en améliorant la qualité de l'entretien des espaces verts.

*Romain Migeon*



### NOUVELLES INDICATIONS DANS LE VILLAGE



Pour les deux nouvelles voies récemment créés, nous avons posé des plaques de rue, et aussi fléché la médiathèque. Trois autres noms de rues affichées que d'un côté, avons posé une deuxième plaque afin de faciliter l'indication du début de la rue.

*Hanspeter Badja*

### NOUVEL AMÉNAGEMENT RUE DES PRÉS

Des grosses pierres ont été placées par nos soins sur les zones enherbées pour éviter aux poids lourds ou autres véhicules de rouler sur les drains-chaussettes qui sont sous l'herbe pour évacuer l'eau de pluie.

En effet, rouler dessus bouche rapidement les drains, ce qui les endommage au point d'empêcher l'eau de s'évacuer.

Aussi, nous comptons sur votre bienveillance pour respecter au mieux ces installations communales très utiles.

*Christian Peutot*

## RÉFECTION DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE



Par suite de l'incendie d'un véhicule le 1<sup>er</sup> janvier 2025 à minuit, le mur d'enceinte de l'Église donnant sur la rue du même nom a été fragilisé. Des travaux de remise en état des murs de cet édifice du 12<sup>e</sup> siècle étaient déjà prévus.

Les experts d'assurance sont venus pour régler à « l'amiable » le montant des réparations pris en charge selon un devis réalisé dans l'urgence. Pour évaluer les fragilités de l'ensemble du mur (il s'est déjà arrondi du fait des poussées de la terre en surplomb qui exerce des pressions sur l'édifice lorsque gorgée d'eau), nos architectes ont recommandé de faire une étude plus poussée du mur avec un bureau d'études structures, le Cabinet Bancon.

La mission du Cabinet Bancon a été votée en Conseil municipal le 8 avril pour une somme de 7560 € HT, 2700 € HT dédiée au mur et 4860 € HT à la façade Ouest de l'Église), la proposition du cabinet ayant été de travailler sur les deux volets en même temps pour réaliser une étude globale. Toutes nos démarches qui visent à travailler sur le long terme, ont pris énormément de temps, ce qui explique que certains Fayssiens aient pu s'étonner de la lenteur apparente de notre réaction. Pour ce qui est du reste des travaux, nous restons sur une étude globale fine jusqu'à juin pour préparer le dossier de consultation des entreprises, lancer le marché et commencer la tranche n°1 en fin d'année 2025. Comme mentionné dans notre précédent magazine communal, cette première tranche intègrera :

### Phase 1 : mur de soutènement, caquetoire, NEF :

1. **Consolider le mur de soutènement donnant sur la rue de l'église** : talutage du terrain, restauration du mur (création de barbacane, rejointement et chapeau à refaire), création d'un muret de soutènement pour retenir les terres.



2. **Rétablir la stabilité de la façade Ouest** : reprise ne sous-œuvre des fondations du caquetoire et du contrefort ouest, reprise structurelle des maçonneries et de la charpente du caquetoire, pose de complexe drainant périphérique.

3. **Stabiliser l'arc doubleau du chœur** : mise en œuvre de tirant.  
4. **Mettre sous surveillance les maçonneries du clocher, de l'abside et de la chapelle sud** : pose de témoins en façade du clocher, de l'abside et du chœur, pose de capteurs de détection pendant 1 an.

5. **Restaurer l'intérieur pour permettre la réouverture de l'édifice** : restauration des façades du pignon de la nef, du caquetoire et de la grille d'entrée, restauration intérieure de la nef, mise aux normes de l'installation électrique, éclairages intérieurs et installations de sonorisation, mise en lumière des façades, mise en conformité et protection contre la foudre.

**Le coût de la première tranche** a été estimée à **552 000 € HT** (avec 8% supplémentaires d'aléas sur les travaux). La fin de la tranche n°1 permettrait à nouveau de rouvrir l'Église.

Je sais combien certains d'entre vous attendent la réouverture de notre Église à laquelle nous sommes très attachées pour des considérations de tout ordre mais nous devons impérativement sécuriser l'intérieur ainsi que les murs d'enceinte présentant des désordres importants.

Nous comptons sur votre compréhension et faisons tout ce qui est possible pour que l'Église puisse être réouverte au public au plus vite.

*Christian Peutot*



## SPANC : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les habitations de Fay ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées (égouts) et doivent être équipées d'une installation autonome dite « d'assainissement non collectif » (ANC) pour traiter leurs eaux usées domestiques. L'objectif prioritaire de ces installations est de prévenir tout risque sanitaire, de limiter l'impact sur l'environnement et de participer ainsi à l'effort national de protection de la ressource en eau. En tant qu'utilisateur d'une telle installation, vous devez contribuer à limiter l'impact environnemental de vos rejets.

Le **SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est chargé du contrôle de chaque installation d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations **non raccordées au réseau d'assainissement collectif**. L'obligation de contrôle est imposée par la **loi sur l'eau et les milieux aquatiques** du 30 décembre 2006.

Ce **contrôle de bon fonctionnement et d'entretien**, obligatoire tous les 5 ans, porte sur :

- le fonctionnement satisfaisant des installations, n'entraînant pas de pollution des eaux,
- l'entretien régulier, n'entraînant pas d'inconvénient pour le voisinage (odeurs, fuites...)
- l'absence d'atteinte à la santé publique

Le contrôle coûte 45€, sauf pour les installations équipées d'une microstation pour lesquelles il est demandé de fournir une copie du dernier rapport d'entretien réalisé. Les propriétaires sont informés individuellement du prochain contrôle par un courrier de la mairie pour une prise de rendez-

vous. En cas de refus du contrôle, la commune ne pourra en aucun cas porter une responsabilité quelconque en cas de dysfonctionnements de l'installation ou de pollution.

La **vidange de l'installation** doit être impérativement réalisée par une entreprise agréée par la préfecture (les entreprises agréées sont tenues de déverser les vidanges en station d'épuration). Les listes sont consultables sur le site internet de la mairie ou de la préfecture. La prochaine campagne de **vidanges groupées à tarif négocié** est prévue cet automne par l'entreprise agréé et conventionnée SARL Des Brosses de Treilles en Gâtinais. Les dates et coordonnées sont consultables sur le site internet de la mairie.

Toute **nouvelle installation ou rénovation** doit impérativement faire l'objet d'une demande auprès de la mairie. Le formulaire est disponible sur le site internet ou en mairie. L'installateur doit prendre contact avec la mairie pour faire contrôler la conformité des travaux avant le remblaiement complet de l'installation.

En cas de **vente ou achat immobilier**, le diagnostic de l'installation existante doit être réalisé par un organisme extérieur agréé. La SAUR est conventionnée et réalise ce diagnostic. Tout nouvel acquéreur d'une habitation ayant une installation non conforme à l'obligation impérative de réaliser la mise aux normes de son installation, dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

*Hanspeter Badja*

## ENTRETIEN MANUEL DES ESPACES PUBLICS ECOLOGIQUE ET ... PLUS CONFORTABLE

La Municipalité poursuit ses efforts pour entretenir ses espaces publics tout en améliorant les conditions de travail des agents techniques.

Dans cette dynamique, un nouvel outil a récemment été acquis : une désherbeuse manuelle, spécialement conçue pour intervenir sur des surfaces comme le cimetière, le Monument aux Morts, le terrain de pétanque, ainsi que divers chemins et abords communaux. Cet appareil, simple d'utilisation et respectueux de l'environnement, permet un désherbage efficace sans recours aux produits phytosanitaires, en répondant aux exigences actuelles en matière d'écologie et de santé publique. Son usage permet également de réduire considérablement la pénibilité du travail, notamment grâce à sa conception ergonomique, évitant aux agents de se pencher ou de fournir des efforts répétitifs inutiles.

En complément, la commune a également équipé ses agents de binettes à long manche, adaptées aux interventions de surface. Cet équipement qui facilite l'entretien manuel, permet un gain de temps appréciable, tout en améliorant le

confort de travail.

Ces nouveaux outils témoignent de l'engagement de la municipalité à moderniser les pratiques d'entretien tout en prenant soin de ses agents. Une démarche à la fois efficace, durable et humaine, au service du bien-être de tous et de la qualité de notre cadre de vie.

*Romain Migeon*





## NOUVEAU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NEMOURS LE SMEAPN

Le 7 janvier dernier, voyait le jour le nouveau syndicat issu de la fusion de 4 syndicats :

- L'ex-SIEP BFR, regroupant les communes de Burecy, Fromont et Rumont,
- l'ex-SMERB, celles de Buthiers, Boulancourt, Nanteau-sur-Essonne et Augerville-la-Rivière,
- l'ex-SIE, celles de Moncourt-Fromontville et Grez-sur-Loing
- l'ex-SIAEP, celles de Nemours, Saint-Pierre-lès-Nemours, Bagneaux-sur-Loing, Darvault, Chevrainvilliers, Chatenoy, Ormesson, Poligny, Aufferville et Faÿ-lès-Nemours.

Courant 2025, cinq autres communes pourront si elles le souhaitent intégrer le syndicat qui ainsi passera de 19 communes à 24 communes.

Les compétences du syndicat sont l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. La gestion des eaux pluviales et la défense incendie resteront en prestation apportée par le syndicat

Quatre délégations de service public sont suivies en même temps par le nouveau syndicat, deux avec la SAUR et deux avec Véolia.

Le prix de l'eau ne va pas être augmenté de fait du nouveau syndicat ; la part syndicale votée en 2025 a été reconduite au tarif 2024 voté par les Ex-syndicats. Toutefois, la part délégataire et de nouvelles redevances de l'agence de l'eau pourraient éventuellement augmenter eu égard à sa récente réforme. Dorénavant la redevance de l'agence de l'eau va être calculée en fonction de la performance des réseaux mais aussi

de la consommation. Les collectivités sont donc incitées à investir pour que le rendement en soit amélioré mais aussi les non-conformités soient gommées.

Le syndicat a déjà lancé son schéma directeur d'eau potable sur l'ensemble du territoire (24 communes). Un schéma directeur d'assainissement, lancé sur le territoire de l'ex-SIAEP, fera l'objet d'une reprise des autres ex-syndicats. Ceci permettra de négocier la nouvelle délégation de service publique à l'aube de l'année 2028 avec une connaissance fine de l'ensemble du territoire.

Trois budgets correspondant aux trois compétences ont été votés pour un montant cumulé de 20 millions d'euros. Ces budgets dont l'autofinancement est acceptable, permettront d'investir dans la conformité et l'entretien des réseaux et du génie civil.

Une réunion avec l'Agence Régionale de Santé sur la présence de micropolluants en 2024 en Île-de-France concernait 30 métabolites de pesticides et PFAS. Les résultats sont encourageants ; de plus, 30 autres métabolites et PFAS sont rajoutés à la liste des substances recherchées dans les analyses mensuelles. De quoi rassurer l'ensemble de nos habitants.

Ce syndicat que j'ai l'honneur de présider avec des élus issus de tous les ex-syndicats saura répondre aux différentes problématiques de qualité, de quantité et de rendement des réseaux par une cohésion de travail entre nos délégataires, les services de l'État et l'agence de l'eau, notre financeur, dans le cadre de son nouveau 12<sup>e</sup> plan.

*Christian Peutot*



## CHECK LIST CONTRE LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE TIGRE

Pour se débarrasser du moustique tigre, une seule solution : adopter les bons gestes pour supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère.

### #1 RANGEZ À L'ABRI

- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles, caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles, brouettes...)

### #2 NETTOYEZ POUR FACILITER L'ÉCOULEMENT DES EAUX

- Gouttières, chéneau
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

### #3 VIDEZ APRÈS CHAQUE PLUIE

- Coupelles de pots de fleurs (l'astuce : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique tigre puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration

Bref, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

### #4 ENTRETIENEZ

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

**COUPEZ L'EAU AUX  
MOUSTIQUES TIGRES ET PASSEZ  
LE MESSAGE À VOTRE VOISIN !**

Plus d'infos sur  
[iledefrance.ars.sante.fr](http://iledefrance.ars.sante.fr)

## VIDÉOPROTECTION

Le conseil municipal sur ma proposition a décidé de doter notre village d'une surveillance par caméras pour répondre aux demandes de la gendarmerie, des services de l'Etat comme de nos assureurs.

16 caméras seront installées sur 10 sites et un matériel adapté de visionnage dans des conditions très encadrées sera installé dans une partie fermée et dédiée au 1er étage de la mairie.

Le syndicat Seine-et-Marne Numérique dans le cadre de ses compétences post déploiement de la fibre a prévu par un marché mutualisé sur le département une société spécialisée pour assister les communes dans le choix du positionnement des caméras, le chiffrage estimatif, la demande des subventions et autorisations préfectorales, le suivi des travaux et la réception avec les essais de bon fonctionnement.

Cette prestation a un coût de 7180€HT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et 11830 €HT pour la partie maîtrise d'œuvre.

Ce projet recevra des subventions de l'ordre de 70% au maximum du département avec son bouclier de sécurité, de la région Ile-de-France et de l'Etat.

Nous avons choisi de positionner les caméras en fonction de l'historique des faits qui se sont déroulés sur la commune mais aussi aux différentes entrées du village comme l'étude de la gendarmerie l'a mis en évidence.

Les caméras seront de deux types : un type VPI, pour lire les plaques d'immatriculation et un autre de type panoramique pour avoir une vue globale à 180° ou 360°.

La liaison pour la transmission sera par fibre optique dédiée et pour deux points uniquement relayés par GSM.

Le choix d'équiper le village pour la somme estimée de



reste à charge pour la commune de 57 000 euros est dicté par le besoin de sécurité de chacun d'entre nous et de pouvoir le cas échéant aider les services de polices et de gendarmerie pour leurs enquêtes.

Toutefois ce projet ne pourra pas être lancé avant la demande de subvention à l'Etat en novembre 2025 car clôturée chaque année fin janvier, il nous était impossible de demander la subvention en avril. Nous devons déposer notre demande à la dotation des équipements des territoires ruraux en novembre 2025 ayant obtenu les autorisations préfectorales en amont, courant juin 2025. Notre dossier de consultation est presque prêt, et nous comptons pouvoir équiper le village au deuxième trimestre 2026.

Nous aurions aimé pouvoir terminer le projet vidéoprotection avant la fin du mandat mais il était dommageable de ne pas recourir au taux maximal de subventions comme dans tous les projets que nous portons.

*Christian Peutot*

## AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans notre programme 2020, nous avons projeté de rénover la voirie rue Grande du 37 bis au 56 (Carrouge) et nous ne l'avons pas réalisé.

Les travaux dans les bâtiments municipaux et le lotissement Plessis-Bellière dans le parc ont demandé un investissement conséquent et des moyens de subventionnement contraignants dans le temps (contrat rural), tant au niveau de la région, du département que de l'État, sachant aussi qu'en fin de mandat l'Etat est moins présent sur les petites communes.

Nous avons préféré investir dans la vidéoprotection en fin de mandat, projet bien subventionné par le département et la région pour qu'au prochain mandat, la voirie et l'enfouissement des réseaux soient traités comme il se doit. Le ralentissement par chicanes en test restera en place jusqu'au lancement des travaux combinés.

*Christian Peutot*



## TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU

Un des deux concessionnaires du nouveau syndicat de l'eau potable et de l'assainissement dans le cadre de sa délégation de concession, et de sa gestion patrimoniale, va intervenir dans le village sur nos **canalisations fuyardes** au troisième et quatrième trimestre 2025.

Dans les années 1960, l'installation de l'internat professionnel d'éducation surveillée dans le parc avait nécessité de renforcer le réseau d'eau potable. Plutôt que de changer la canalisation qui existait alors, une autre canalisation avait été posée en parallèle. C'est la plus ancienne des deux qui fuit régulièrement aujourd'hui.

D'autre part, entre le Clos des Orchidées et Petit-Bagneaux, une canalisation, unique à cet endroit et d'un diamètre de 80 mm ne permet pas de bien alimenter (débit insuffisant) la bouche d'incendie en bas de l'allée de la sapinière ; de plus elle est également fuyarde.

Pour remédier à ces problèmes, une canalisation d'un diamètre de 150mm sera posée, ce qui améliorera la **défense incendie** du village. Cette canalisation sera en acier. Il faut savoir qu'en moyenne une canalisation en acier ne dure qu'entre 40 à 50 ans alors que celle en fonte spéciale peut durer entre 80 à 100 ans.

Comme la canalisation de Fay-Lès-Nemours alimente les communes de Chevrainvilliers, Châtenoy, Ormesson et Aufferville en eau traitée venant de l'usine de traitement

de St-Pierre-les-Nemours, il s'avère indispensable que cette canalisation soit de bonne facture.

De plus, les derniers **changements des branchements en plomb** seront effectués pour que le village en soit en totalité débarrassé.

Les travaux mis en œuvre sur 2,4 km, d'une durée de 3 à 4 mois et d'un coût estimé de 300 000 €, seraient lancés au deuxième semestre 2025. J'ai demandé à l'exploitant de ne pas intervenir pendant les moissons.

Vous serez informés dans les prochains mois de l'avancée du dossier !

*Christian Peutot*



tribune libre à... Gilbert Pavis

## CIVISME, CIVILITÉ, CITOYENNETÉ... QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Voici des termes qui circulent souvent au cours de nos discussions entre amis, mais sommes-nous toujours d'accord avec leur interprétation.

Le civisme pourrait se définir comme l'art d'être citoyen, très bien, mais quels sont les actes de civisme d'un citoyen ? Tout d'abord, chaque citoyen doit être loyal envers notre communauté nationale, la France, son drapeau, respecter les lois en vigueur, les règles du quotidien, respecter les institutions, participer par son vote aux décisions qui lui sont proposées, porter une tenue vestimentaire appropriée, faire du bénévolat...

Avoir ainsi conscience de ses devoirs envers la société. Nous n'avons pas que des droits !

Le civisme repose aussi sur la reconnaissance de la dignité de chaque personne et sur l'acceptation des différences entre les êtres. En fait le civisme, c'est avoir un comportement responsable pour vivre en harmonie avec les autres.

Nous pourrions dire que le civisme est la traduction du savoir-vivre dans le domaine politique alors que la civilité

est le savoir-vivre dans le domaine des relations humaines. Nous pourrions citer quelques exemples de civilité, c'est-à-dire de bonnes mœurs :

Traiter les autres avec respect et tolérance, ne pas hésiter à dire bonjour et à remercier pour être poli, s'excuser lorsque l'on commet une erreur, avoir de la galanterie, faire preuve de bonnes manières, savoir garder son calme en toute circonstance, refuser la grossièreté et la violence, respecter la nature et notre environnement... (surtout en milieu rural, comme dans notre petit mais charmant village).

Bref, la liste pourrait être très longue pour faciliter la vie en groupe.

Nous le voyons, la civilité contribue au sein de notre communauté à promouvoir le respect et la considération de tout ce qui nous entoure, choses de la nature ou relations sociales.

Alors en conclusion, le civisme envers les lois de notre pays et la civilité du quotidien, sont les deux ingrédients majeurs, nécessaires et totalement indispensables pour faire de chacun de nous, un vrai Citoyen responsable, afin de construire une démocratie saine et vivante et une coexistence pacifique.



## VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le 11 janvier dernier, 150 personnes étaient réunies pour les vœux de la municipalité en salle polyvalente. De nombreux élus du territoire avaient été invités ainsi que les gendarmes et pompiers.

J'ai pu affirmer combien l'année 2024 avait été riche en investissements et travaux entre la rénovation de la mairie, le centre technique, le cabinet paramédical et la médiathèque. La volonté de l'équipe municipale a toujours été de remettre aux normes par obligation, de rénover les bâtiments communaux permettant d'améliorer le confort des administrés comme des agents et élus et surtout d'améliorer les factures énergétiques et diminuer nos coûts de fonctionnement. Notre travail de recherche de subventions a été efficace puisque que 70% des travaux ont été pris en charge (hors travaux imprévus).

J'ai pu remercier l'ensemble de l'équipe d'élus et tous les bénévoles des associations qui animent le village et le rendent dynamique.

Après avoir aussi évoqué les projets pour 2025, entre l'installation de la vidéoprotection, la poursuite des travaux de rénovation de l'église et la réfection des certains murs, la fin de mandat sera riche en actions...

Après les discours de nos officiels, nous avons partagé le verre de l'amitié et le savoureux buffet préparé par l'association Loisirs Amitiés que je remercie encore !

*Christian Peutot*



## THÉÂTRE À FAÿ

Peut-on rire de ses amis sans risquer de les perdre ?... La comédie «Un stylo dans la tête» de Jean Dell est un cocktail explosif d'humour et d'introspection. Mise en scène et interprétée le 8 février dernier à la salle polyvalente par la compagnie de théâtre amateur de Morêt, les dialogues ciselés, les situations comiques et les personnages hauts en couleur ont offert aux quelques 60 spectateurs présents, une soirée pleine de rires... et de réflexions!

*Marie-Hélène Héliot-Guindre*



## CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Comme chaque année, M. Le Maire et le Conseil municipal étaient présents autour du Monument aux Morts pour commémorer la signature de l'Armistice de la Seconde Guerre Mondiale. Honneur aux « Morts pour la France » pour cette 80ème commémoration !

Un moment de convivialité fut ensuite consacré à l'accueil des nouveaux habitants dans la salle du Conseil et des mariages.

*Marie-Hélène Héliot-Guindre*



## ATELIERS DE MARIE ET LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Nos lapinoux accompagnés de leurs parents ainsi que de bénévoles se sont retrouvés sur deux ateliers pour la fabrication d'un panier. Pour clôturer ces ateliers, un goûter brioche maison et boissons rafraîchissantes leur ont été partagés.

Le dimanche de Pâques, en fin de matinée, une trentaine d'enfants accompagnés de leur famille se sont rendus au stade et, dès le signal donné, ont couru pour ramasser les œufs.

Faisant suite à cet instant magique tant pour les enfants que pour les adultes, la municipalité offrait le verre de l'amitié

*Marie Badja*

CYCLISME À FAÿ : 3<sup>e</sup> ÉDITION DU PRIX DE LA MUNICIPALITÉ

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir une belle course cycliste Ufolep (USNSP section cyclisme) sur un circuit de 10 km passant par Faÿ-lès-Nemours, Bougligny, La Madeleine, avec une arrivée à Faÿ. Organisée par la section cyclisme de l'USNSP, cette épreuve a rassemblé plus de 180 coureurs, toutes catégories confondues, dans une ambiance à la fois sportive et conviviale.

La remise des prix s'est tenue au stade communal, autour d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.

Un grand bravo à Dominique Nellé, président de la section cyclisme, pour sa mobilisation sans faille. Pour ma part, j'ai eu plaisir à contribuer à l'organisation de cet événement aux côtés de tous les bénévoles et partenaires.

Je tiens à remercier chaleureusement la gendarmerie de Château-Landon, les pompiers, ainsi que le SMUR de Nemours pour leur réactivité lors d'une chute survenue pendant la course. Leur présence a été essentielle pour assurer la sécurité de tous.

Un grand merci également à la ferme de Laveau, qui a offert plus d'une trentaine de lots pour chaque podium – un geste généreux qui a largement contribué à la réussite de cette journée.

Merci aussi à la municipalité pour les bouquets remis aux vainqueurs, et pour l'organisation d'un barbecue en l'honneur des bénévoles : un beau moment de convivialité et de reconnaissance.

Je tiens à saluer la présence des élus venus soutenir cette belle manifestation, et à adresser un remerciement tout particulier à Monsieur le Maire, Christian PEUTOT, pour sa présence tout au long de la journée, notamment lors de

la remise des prix. Sa disponibilité et son engagement ont été très appréciés par l'ensemble des participants et des bénévoles.

Nous remercions également les communes de Bagneux-sur-Loing, Faÿ-lès-Nemours, Bougligny et La Madeleine-sur-Loing pour avoir pris des arrêtés municipaux permettant le bon déroulement de la course. Leur soutien logistique est précieux pour la tenue de cet événement sur plusieurs territoires.

Enfin, je tiens à adresser un mot tout particulier aux Faÿssiens : merci pour votre patience et votre bienveillance face à la gêne lors du passage de la course. Votre soutien compte énormément.

Cette 3<sup>e</sup> édition a une nouvelle fois été saluée pour son succès, fidèle à l'esprit des années précédentes. À très bientôt pour de nouvelles aventures sportives sur notre commune !

*Romain Migeon*



## ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉS

Comme à son habitude depuis plusieurs années début janvier, l'Association a eu le plaisir de vous proposer le traditionnel buffet des Vœux de Maire. Nous nous sommes régaler à le préparer et à satisfaire les papilles de tous les invités. Encore merci à Christian Peutot, Maire de Faÿ et son conseil municipal pour la confiance accordée.

**En mars : Sous les Tropiques de Faÿ**

Quel bonheur de s'être laissé bercer par les vagues de l'Océan Indien en plein mois de Mars. En plus de la musique orchestrée par DJ Patrick, le menu des îles et la bonne ambiance ont fait le succès de cette soirée.

**Programme 2<sup>nd</sup> semestre 2025**

**samedi 5 juillet - Bal champêtre**



**dimanche 14 septembre - Brocante**



**Novembre - Soirée dansante**



**Décembre - Arbre de Noël**

**RETROUVEZ NOUS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE**

- **Lundi et vendredi** : marche à pieds
- **Mardi et jeudi matin de 9h à 10h** : gymnastique seniors à la salle polyvalente
- **Jeudi** : atelier déco et jeux

**SOIRÉE OCÉAN TROPICALE**

Une ambiance de folie ! Nous étions plus de **100 personnes** à nous régaler, chanter et danser !

Une fois de plus, la Municipalité remercie l'équipe de l'Association Loisirs Amitié pour l'organisation de cette soirée. Vivement la prochaine !

**La Fête du Voisinage 2025**

« **Fin Mai, venez comme vous êtes** »

Nous, on s'occupe de l'apéro et de l'organisation avec la mairie.

Encore une fois, une belle occasion de s'être retrouvé tous ensemble et d'avoir partagé vos meilleures salades, vos meilleures quiches et vos meilleurs gâteaux.

Un chouette moment de convivialité entre Faÿssiennes et Faÿssiens.

**TOURNOI DE PÉTANQUE**

Beau temps sur le circuit ce 8 juin... 25 équipes présentes, 60 joueurs engagés ! Après remise des lots offert par la ferme de Laveau aux 3 vainqueurs, la recette d'un peu plus de 900 € a été reversée à la Fondation du Patrimoine.

*Guillaume Chantereau*



8<sup>e</sup> ÉDITION DU MUCO'TRAIL

Le 2 mars, plus de 500 coureurs se sont élancés de Bagneaux sous le soleil pour parcourir 10km ou 21km autour de Faÿ avant de revenir à Bagneaux. Les premiers athlètes ont mis moins de 48 min. Ce trail est organisé pour reverser des fonds à l'association de lutte contre la Mucoviscidose.

Le départ du trail fut aussi chargé d'émotion

cette année avec l'hommage rendu à Christophe Jamet disparu en juin 2024, amateur de trails ayant participé à cette épreuve sportive entre Bagneaux et Faÿ. Les élus comme certains coureurs proches ont déclaré leur profonde affection à sa famille présente pour le départ.

*Christian Peutot*

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS



Comme chaque année et depuis bien longtemps l'Association des chasseurs de Faÿ et la Municipalité organisent conjointement le traditionnel Nettoyage de Printemps suivi d'un buffet campagnard offert par la mairie !

Ce samedi 17 mars, le froid glacial n'avait pas réussi à démotiver la vingtaine de participants présents dès 9h.

Une surprise cette année : à côté de habituels déchets abandonnés en bordure de route ou dans les chemins, nous avons trouvé plus de 50 pneus !

**La Municipalité remercie :**

- Guillaume Chantereau, Président de l'Association des chasseurs de Faÿ, et les chasseurs
- La Fédération de Chasse de Seine-et-Marne pour son partenariat dans le cadre de la campagne nationale de la Fédération Nationale
- Le Smetom Vallée du Loing pour le prêt des pinces, sacs et gants
- Le Maire et le Conseil municipal, pour l'organisation de l'événement et particulièrement Mme Rousteau pour l'intendance ainsi que les bénévoles présents !

*Martine Paroissien*



*Toujours plus d'animations pour la jeunesse*

Nos **animations mensuelles** à l'attention des bébés-lecteurs rencontrent toujours beaucoup de succès. Aviva, Chelsea et moi avons égayé petits et grands sur les thèmes de l'hiver en janvier, de la Saint Valentin en février, du printemps en avril et de la Fête des mères en mai.

Le **lundi 17 mars**, nous recevions plus de 80 personnes en salle polyvalente pour le parcours poétique conçu par la compagnie Debout sur le chameau. Les deux artistes ont déclamé ou chuchoté des poèmes choisis pour les moins de 3 ans, leur malle sur roulettes, « petit cabinet de curiosité » contenant tout un trésor d'objets entrant en conversation avec les poèmes... Ce moment précieux pour petits et grands, qui était l'un des événements du 27<sup>e</sup> Printemps des Poètes pour les Médiathèques du Pays de Nemours était financé par la Communauté de communes.

Le **16 juin**, la compagnie Alambic a enchanté nos 43 petits enfants et leurs accompagnants avec **Rêv'à sons**. Deux musiciens assis au sol, entourés de leurs instruments nous avaient invités à s'installer sur des coussins, des tapis, « comme à la maison » pour une voyage musical, du réveil au coucher. Ce beau rêve éveillé plein de douceur était proposé par la Communauté de communes du Pays de Nemours dans le cadre du Mois du Livre et du tout-petit

**Samedi 14 juin**, pour la dernière manifestations 2024-25 des Contes au Pays de Nemours, nous recevions Sabine Richard qui a enchanté les 3-8 ans avec un conte en musique, Au bal des souris. La séance fut suivie d'un goûter offert par la municipalité. La saison 2025-26 en préparation sera tout aussi riche en événements pour notre jeunesse.

*Claire Muzet*





### Un parcours poétique conçu par la compagnie «Debout sur le chameau» pour les 0-3 ans.

Deux artistes disent et lisent des poèmes choisis. Mots déclamés, chuchotés, racontés aux très jeunes enfants. Avec eux, une malle sur roulettes, « petit cabinet de curiosité » contenant tout un trésor d'objets qui entrent en conversation avec les poèmes.

Touché par la musique et la force des mots, l'imaginaire s'embarque en poésie.

La poésie irrigue le corps, chatouille l'âme des bébés, interpelle rampeurs, trotteurs, met en joie les plus grands, fait surgir l'émotion des adultes.

### Belle ambiance ce matin pour le spectacle

En poésie destiné aux 0-3 ans et proposé à l'initiative des Médiathèques du Pays de Nemours.

Un franc succès, car nous avons accueilli en deux sessions 50 petits accompagnés de presque autant d'adultes qui pour certains, ont ainsi découvert tout ce qu'offre la médiathèque de Fay.



## 27<sup>e</sup> édition du Printemps des Poètes : la poésie volcanique dans les écoles de Bagneaux



L'équipe des bénévoles a eu le grand plaisir de faire participer toutes les classes des écoles maternelle et élémentaire de Bagneaux-sur-Loing à cet évènement national.

Un poème peut surprendre, émouvoir, mettre en joie... et être partagé. Les professeurs des écoles avaient réservé deux moments aux bénévoles de la médiathèque pour que les enfants écoutent des poèmes choisis en fonction de leur âge, puis qu'ils en parlent au cours de la séance. Pour faire suite, toujours guidés par leurs enseignants, les enfants ont cherché ce qu'ils voulaient dire ; ils ont créé des **peintures**, des **dessins**, des **collages**, un **modelage** et écrit des **poèmes**.



Chaque classe a réussi à écrire un poème collectivement pour les maternelles et individuellement pour les élémentaires qui ont ensuite voté pour le poème qui représenterait leur classe au concours de poésie de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

L'**exposition** des œuvres des artistes en herbe à la médiathèque de Faÿ les 18 et 21 juin, puis à la fête champêtre de Bagneaux a rencontré un très vif succès. À la médiathèque, le beau temps avait permis d'installer l'exposition sur la terrasse et d'y accueillir plus de 100 parents et enfants venus admirer leurs réalisations..

*Sandra Étoile*

*Cet été, la médiathèque de Faÿ sera ouverte*

- > en juillet les lundis, mercredis, vendredis et samedis aux heures habituelles,
- > en août uniquement les mercredis et vendredis aux heures habituelles.

*Une 1<sup>ère</sup> à la médiathèque : une exposition d'œuvres originales du 9 mars au 9 avril*

Frédéric Didillon est peintre, photographe, vidéaste, parolier et artiste visuel. La médiathèque a accueilli avec plaisir sa proposition d'expositions parallèles, une même expression et deux écritures opposées : le collage-montage numérique associé à l'intelligence artificielle de TROUBLE et les tableaux en volumes créés manuellement de FRACTURES. Prenant et surprenant !

*Marie-Hélène Héliot-Guindre*



## Une nouvelle animation : les Vendredis Noirs



À l'initiative d'un groupe de passionnés, la médiathèque de Faÿ a le plaisir de proposer désormais tous les deux mois « Les Vendredis noirs ». Le troisième rendez-vous est programmé le vendredi 4 juillet à partir de 18h30. L'apéritif est offert par la municipalité.

Il s'agit de favoriser la rencontre de lecteurs autour du polar, thriller et roman noir et d'offrir aux participants l'occasion de se retrouver, d'échanger sur leurs lectures, leurs auteurs préférés, les films et séries appréciés (ou détestés), les expositions, les salons à signaler... en lien avec ce thème. Bien sûr, chacun est libre de s'exprimer au cours de la séance ou de venir simplement écouter.

Déjà adeptes du polar ou simples curieux, n'hésitez donc pas à venir nous rejoindre lors des prochains rendez-vous, le 4 juillet déjà mentionné, puis les 12 septembre et 14 novembre 2025, à partir de 18h30.

Sophie, la libraire du Monde de Sophie à Nemours, y présentera régulièrement quelques-unes de ses nouveautés. Un compte-rendu, avec les informations mentionnées durant la rencontre, sera adressé aux personnes qui le souhaitent.

*Christine Martin-Migliotelli*

## ROUTES ET CHEMINS



En consultant d'anciennes cartes postales, on voit que la plupart des routes étaient encore empierrées. Le département de Seine-et-Marne prit progressivement le réseau routier à sa charge. Ce qui est aujourd'hui la rue Grande fut très tôt une route départementale. Pour les routes qui restaient propriété communale, chaque municipalité améliorait sa partie suivant ses possibilités financières. Comme pour la route d'Ormesson qui fut goudronnée très progressivement, il restait pendant un certain temps des portions de routes empierrées entre des portions goudronnées. Le réseau autour de Faÿ s'améliorera vraiment lorsque le département prit à sa charge la totalité des routes de Châtenoy et d'Ormesson. Aujourd'hui, la route qui mène à Bougligny est toujours propriété communale, comme le sont les autres routes et chemins qui desservent les lotissements, les terres agricoles et les bois.

Après 1945 il fallait augmenter le rendement des terres agricoles pour nourrir les Français et l'un des moyens utilisés fut le remembrement. L'étude de l'ensemble des terres cultivables fut alors confiée à un géomètre, chargé

à lui de proposer comment faciliter le travail du sol en augmentant les parcelles et en améliorant leurs accès. À Faÿ, la prise de possession des nouvelles parcelles s'est effectuée en 1959, d'autres communes l'ayant fait plus tôt. Des chemins d'exploitation furent créés ; quand ils étaient la propriété de riverains, ceux-ci avaient l'obligation de les entretenir sous couvert d'une assurance foncière. En quelques années, cette gestion en devint difficile et ces nouveaux chemins d'exploitation furent donc remis à la commune. En pratique, cela augmenta le domaine routier communal qui comprenait déjà plusieurs rues du village et tous les chemins desservant parcelles et bois à l'accès parfois difficile en raison du relief.

Aujourd'hui, à l'entretien des routes et des chemins qui facilite grandement le déplacement de véhicules de plus en plus nombreux, s'est ajoutée pour les élus la préoccupation de sécurité de tous, piétons comme utilisateurs de deux-roues et automobilistes ; ainsi, écluses et ralentisseurs ont-ils dû être installés au sein du village.

*Bernard Brun*

**Certificats d'urbanisme (a) d'information :**

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

**Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :**

Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, ...)

**CUa 077.178.25.00001** : Vente de parcelles situées La Vallée Ragonde, Les Friches Chaluyers, Les Petits Sablons, Le Noyer de la Roche.

**CUa 077.178.25.00002** : Vente de la maison sise 9 Rue de l'Ouche à Catherine.

**CUa 077.178.25.00003** : Vente de parcelles situées Le Village.

**CUa 077.178.25.00004** : Vente de la maison sise 8 Rue des Roches.

**CUa 077.178.25.00005** : Vente de parcelles situées Le Village.

**Déclaration préalable**

**077.178.25.00001** : Remplacement du portail et changement de clôture sis 11 Rue de Montivier

**077.178.25.00002** : Réfection de la toiture à l'identique sise 6 Rue Grande.

**077.178.25.00003** : Edification d'un portail sis 7 ter Rue de Montivier.

**077.178.25.00004** : Remplacement du grillage par un mur de protection sis 1 Chemin du Buisson des Rochettes.

**077.178.25.00005** : Isolation thermique des murs par l'extérieur sis 29 Rue Grande.

**077.178.25.00006** : Pose d'une clôture et installation d'un abri de jardin sis 6 Allée Suzanne de Bruc.

**077.178.25.00007** : Rénovation totale de la toiture sise 7 Rue de l'Eglise.

**077.178.25.00008** : Construction d'une piscine sise 8 Ter Rue des Roches.

**077.178.25.00009** : Installation d'un portail sis 8 Allée Suzanne de Bruc.

**077.178.25.00010** : Changement ou création d'ouvertures, agrandissement d'ouverture et changement de porte fenêtre par baie vitrée + volet roulant sis 37 Rue Grande.

**077.178.25.00011** : Construction d'un abri de jardin sis 32 bis Rue des Prés.

**Permis de Construire**

**077.178.25.00001** : Construction d'une maison individuelle sise 32 Rue des Prés.

**077.178.25.00002** : Construction d'une maison individuelle sise 16 Allée Suzanne de Bruc.

**077.178.25.00003** : Construction d'un garage à toit bi-pente sis 31 Rue Grande.

**Permis de Construire modificatif**

**077.178.21.00003-M01** : Modification de l'emplacement de l'abri à voitures, suppression de la haie sur la voie publique par la construction d'un mur de clôture, suppression de la cuve enterrée et mise en place de deux puisards.

**077.178.23.00005-M01** : Suppression de 3 modules et modification de l'implantation de 63 ombrières sis Route de Chatenoy.

**077.178.24.00003-M03** : Construction d'un garage sis 10 Allée Suzanne de Bruc.

**077.178.24.00008-M01** : Extension d'une maison existante sise 40 Rue Grande (dossier en cours d'instruction).

**Déclaration d'Intention d'Aliéner**

**077.178.25.00001** : Vente maison sise 9 Rue Grande

**077.178.25.00002** : Vente maison sise 9 rue de l'Ouche à Catherine

**077.178.25.00003** : Vente de parcelles sises Le Village

**077.178.25.00004** : Vente maison sise 8 Rue des Roches.

**077.178.25.00005** : Vente appartement sis 8 Allée des Gâtines.

**Convention de surveillance et d'intervention foncière avec la safer**

**NO 77 24 3278 01** Vente amiable d'une parcelle sis Le Village (Rue de Montivier).

**NO 77 25 0049 01** Vente amiable bien immobilier sis 43, Rue des Prés.

**NA 77 25 0470 01** Vente amiable bien immobilier sis 9 Rue Grande.

**NO 77 25 0867 01** Vente amiable bien immobilier sis 8 Rue des Roches.

**NO 77 25 1049 01** Vente amiable de deux parcelles sis 24 Rue Grande et Le Village (Rue de Montivier).

**NO 77 25 1130 01** Vente amiable biens immobiliers sis 4 Allée des Gâtines.

**NO 77 25 1261 01** Vente amiable de deux parcelles sis Le Village (Rue Grande).



*Horaires d'ouverture modifiés  
de la mairie et vacances*

*Fermée du 13/08 au 08/09 2025 inclus  
Permanences les 20/08, 27/08 et 03/09 de 10h à 12h*



**ÉTAT CIVIL**

**> Se sont unis**

ROUILLARD Sylvain et LAUGIÉ Camille  
le 01/03/2025.

HAMOUCHE Eric et JOUBERT Sybille  
le 10/05/2025.

DE ARAUJO GONCALVES Noah  
et SALIM Saahra le 24/05/2025.

CHANTEREAU Guillaume  
et PORCHERON Dorine le 30/05/2025

**> Nous ont rejoint**

GROSSET Lou  
Née le 03/12/2024

**besoin d'aide ?**

Contactez la brigade de gendarmerie de Château-Landon pour vos démarches et questions dans le domaine Sécurité et défense, en particulier en cas de plainte afin de son traitement immédiat. 5 Rue André Gauquelin - 77570 Château-Landon  
Tél. : 01 64 29 30 09 - Mail : <https://www.contacterlagendarmerie.fr> - Site internet : [www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)